



JUSTICE CLIMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

URGENCE, TRANSFORMATION ET ACTION IMMÉDIATE

PRINCIPAUX MESSAGES ET REVENDICATIONS POLITIQUES EN VUE DE LA COP26

1. Une relance équitable et un changement systémique après la COVID-19
2. Relever les niveaux d'ambition et d'urgence dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et au delà
3. Pertes et préjudices
4. Une transition énergétique juste
5. Financement de l'action climatique
6. Marchés du carbone
7. Climat et agriculture
8. Géo-ingénierie et solutions fondées sur la nature
9. Le Règlement de Paris

il est essentiel que tous les pays et parties prenantes concernés soient présents à la table des négociations afin de garantir que ces discussions et les mesures convenues par la suite soient guidées par l'équité et les besoins des personnes les plus touchées.

Ce document présente une brève synthèse des principaux messages et orientations de la CIDSE en matière de justice climatique à l'heure de la COVID-19 et au-delà. Il se fonde sur les dernières avancées scientifiques en matière de climat et sur la doctrine sociale de l'Église (notamment sur l'encyclique *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune et *Fratelli Tutti* sur la fraternité et l'amitié sociale), ainsi que sur une analyse antérieure de la CIDSE sur la réalisation de l'objectif de 1,5°C¹ et sur la transition vers l'agroécologie² et des systèmes d'énergie renouvelable. Inspirés par l'appel du Pape François à écouter le cri de la terre et la clameur des pauvres, nous exhortons par conséquent tous les gouvernements, les entreprises et les citoyens à faire montre de solidarité mondiale, à agir comme une seule famille humaine et à changer radicalement de mode de vie au cours des dix prochaines années, en abandonnant les schémas habituels au profit d'un style de vie qui profite au bien commun, sauve toutes les vies et protège la planète pour les générations présentes et à venir.

Du 31 octobre au 12 novembre 2021 se tiendra à Glasgow la 26^{ème} conférence des parties (COP26) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les dirigeants mondiaux, y compris les gouvernements nationaux, des entreprises et une poignée de représentants de la société civile seront réunis pour faire progresser les efforts mondiaux visant à prévenir les dangers du changement climatique. Les pays en développement étant les plus affectés par les effets du changement climatique,

¹ CIDSE (2018). The Climate Urgency: Setting Sail for a New Paradigm, <https://www.cidse.org/2018/09/19/the-climate-urgency-setting-sail-for-a-new-paradigm/>.

² CIDSE (2018). Les principes de l'agroécologie, https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2018/04/FR_Les_Principes_de_l'Agroecologie_CIDSE_2018.pdf.



1. UNE RELANCE ÉQUITABLE ET UN CHANGEMENT SYSTÉMIQUE APRÈS LA COVID-19

La crise sanitaire actuelle ne doit pas servir d'excuse pour continuer à autoriser le subventionnement des combustibles fossiles, la production et la consommation non durables de biens et de services à grande échelle et l'augmentation de la dette. Pour répondre aux crises climatique et sanitaire, il faut une relance et une réponse résilientes au climat. Nous sommes convaincus qu'un investissement massif dans une transition juste vers des sources d'énergie propres et renouvelables est indispensable à l'avènement d'un processus de relance équitable. Notre survie dépend d'une économie inclusive qui promeut activement des écosystèmes sains et prospères et qui protège les droits humains ainsi que la dignité de chacun.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Donner la préséance aux personnes et à la planète en s'engageant à opérer une relance équitable et durable afin de reconstruire les sociétés et les économies dans une perspective à long terme, plutôt que de proposer des solutions d'aide et de relance temporaires.
- Veiller à ce que la relance et les interventions respectent les droits humains fondamentaux, notamment la participation du public et l'adhésion des communautés autochtones, grâce à des politiques telles que la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative au consentement préalable, libre et éclairé.
- Les gouvernements ne doivent plus financer de projets liés aux combustibles fossiles, mais plutôt investir dans des solutions basées sur des énergies renouvelables qui favorisent la résilience face au changement climatique, créent des emplois durables et promeuvent la santé humaine, des écosystèmes sains et la santé globale de notre Maison commune.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES AUX GOUVERNEMENTS DU NORD

- Offrir aux communautés pauvres et vulnérables un accès juste et équitable aux fournitures médicales sans qu'elles ne doivent s'endetter ; l'aide à la relance post-COVID-19 apporté par les institutions multilatérales (le FMI et la Banque mondiale, par exemple) doit se poursuivre sans charge d'intérêt.
- Accroître le soutien aux pays en développement pour les aider dans leur transition vers des systèmes d'énergie renouvelable qui permettent à davantage de communautés démunies d'accéder à l'électricité et qui améliorent la résilience des communautés et la fourniture de services de santé.

2. RELEVER LES NIVEAUX D'AMBITION ET D'URGENCE DANS LE CADRE DES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL ET AU DELÀ

Le dernier rapport en date sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions prévient que les engagements actuellement pris au titre de l'Accord de Paris ne permettront de limiter la hausse de la température mondiale qu'à 3,2°C d'ici la fin du siècle. Par ailleurs, les données scientifiques les plus récentes³ confirment qu'en l'absence de réductions immédiates, cohérentes et massives des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels sera impossible à atteindre. Une action climatique urgente et ambitieuse n'est plus un choix. Le pour cent le plus riche de la population mondiale a produit deux fois plus d'émissions que les 50 % les plus pauvres au cours de la période 1990-2015⁴. Ce sont les pollueurs historiques (autrement dit, les pays industrialisés) qui portent la plus grande responsabilité de l'augmentation constante de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et qui disposent du plus de moyens pour la réduire rapidement. Il est de la responsabilité morale et juridique des nations industrialisées (en vertu de la CCNUCC et de l'Accord de Paris) de déployer des efforts supérieurs à la moyenne mondiale en réduisant leurs émissions à la lumière de leur responsabilité historique, et il est de leur devoir de soutenir les nations en développement dans la mise en œuvre de leurs propres contributions déterminées au niveau national (CDN). Les contributions déterminées au niveau national sont les engagements pris et les efforts déployés par chaque pays en vue de réduire ses émissions nationales et de s'adapter aux effets du changement climatique de façon à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C. Les pays riches doivent s'engager dans leurs CDN à mettre en œuvre l'ensemble de l'Accord de Paris et cesser de les considérer uniquement comme des mesures d'atténuation. La contribution des pays riches nécessite également des détails sur l'adaptation nationale et le soutien apporté aux pays en développement dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation qui figurent dans leurs CDN.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Les pays doivent faire connaître leurs nouvelles CDN actualisées le plus rapidement possible avant la COP26.
- Chaque nouvelle CDN doit être fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur un processus de consultation nationale approprié auquel auront été associées les organisations de la société civile.

³ GIEC (2021). Changements climatiques : les éléments scientifiques. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge University Press, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

⁴ OXFAM (2020). Confronting Carbon Inequality, <https://policy-practice.oxfam.org/resources/confronting-carbon-inequality-putting-climate-justice-at-the-heart-of-the-covid-621052/>.

- Pour maintenir la hausse des températures mondiales sous le seuil des 1,5°C, chaque pays doit accélérer ses plans et actions nationaux en cours afin de réduire considérablement ses émissions d'ici 2030, en s'appuyant sur la science et le principe d'équité.
- Les gouvernements devraient également indiquer clairement quels sont leurs plans et stratégies à long terme pour parvenir à une réduction rapide des émissions et arriver à des émissions nulles avant 2040.

3. PERTES ET PRÉJUDICES

Les données scientifiques les plus récentes⁵ indiquent que les phénomènes météorologiques extrêmes que nous observons actuellement sont désormais irréversibles. Nous sommes entrés dans l'ère des pertes et préjudices. Les pertes et préjudices climatiques sont les effets du changement climatique qui n'ont pu être évités en réduisant nos émissions ou en nous adaptant à l'augmentation de la température mondiale. Les pertes et préjudices sont un sujet très controversé car ils reflètent la dure réalité de l'échec des mesures d'atténuation et d'adaptation. Les pays les plus pauvres – les moins responsables de cette crise – doivent déjà mettre la main à la poche pour aider les communautés à se remettre des effets du changement climatique. L'ampleur des pertes est énorme et ne cesse de croître.⁶ Nous devons également tenir compte de la perte tragique et irrévocable de cultures, d'us et coutumes et de vies humaines, que nous ne pouvons chiffrer et qui devrait renforcer notre détermination à agir. Aborder la question des pertes et des préjudices de manière efficace et éthique, c'est s'attaquer dès maintenant à ces effets irréversibles et inadaptables du changement climatique, et offrir un troisième axe de réponse aux changements climatiques, après l'atténuation et l'adaptation.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

Les pertes et préjudices comme indicateur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris

- Nous avons besoin d'un indicateur de résultat pour rendre compte des progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de Paris. Pour l'instant, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est le seul indicateur reconnu. Mais avec les nouveaux éléments probants désormais disponibles, il faudrait mesurer le succès ou l'échec sur la base des impacts humains.
- Le fait de considérer les pertes et préjudices comme un indicateur des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris permettrait d'accroître l'intérêt, l'attention et donc l'ambition pour les actions afin qu'elles ne se contentent pas d'accélérer l'adaptation, mais qu'elles s'attellent surtout aux pertes et préjudices.

- Au moyen de cet indicateur, s'assurer que les communications nationales (par exemple, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les soumissions à l'inventaire mondial) reprennent des données sur les pertes et préjudices.

Financement des pertes et préjudices

- Le mécanisme international de Varsovie (MIV) pour les pertes et préjudices liés aux effets du changement climatique devrait établir un nouveau mécanisme de financement dédié au climat, à même de mobiliser au moins 75 milliards de dollars par an pour les pertes et préjudices d'ici 2023. Ce mécanisme devrait être financé en appliquant le principe du pollueur-payeur et être amorcé en taxant les bénéfices des entreprises de combustibles fossiles et en inversant les incitations perverses que constituent les subventions aux combustibles fossiles.

Inscrire les pertes et préjudices comme point permanent à l'ordre du jour de la COP

- L'inscription des pertes et préjudices à l'ordre du jour de la COP permettrait de discuter de cette question au même titre que celle de l'atténuation et de l'adaptation. Cela donnerait un véritable sens au débat autour de cette question lors des réunions annuelles de la COP, contribuerait à rééquilibrer l'attention et à susciter une réelle mobilisation.
- Cela renforcerait également la nécessité de transformer les pertes et préjudices convenus en indicateurs de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

4. UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

Pour atteindre l'objectif de 1,5°C d'ici 2030, il faut mettre fin immédiatement à l'utilisation et aux subventions des combustibles fossiles afin de permettre une transition rapide et juste vers des sources d'énergie entièrement renouvelables. Un changement transformateur est possible dans le même temps, à condition d'augmenter le soutien apporté aux pays en développement afin qu'ils effectuent la transition ou le grand bond en avant vers des systèmes énergétiques efficaces et renouvelables et qu'ils offrent un accès universel à l'énergie. Pour nous aider à réaliser cette transition juste et durable, nous aurons besoin d'une approche complète, propre à chaque contexte et impulsant des processus de transformation économique et sociétale auxquels seront associées de multiples parties prenantes. Dans ce contexte, il est essentiel de suivre une approche des systèmes énergétiques plus inclusive, plus transparente, plus décentralisée et davantage appropriée par les communautés, afin de garantir l'accès universel, de mettre un terme à la précarité énergétique et d'assurer l'égalité sociale dans la société moderne, en ne laissant personne sur la touche, en particulier les communautés pauvres et vulnérables.

⁵ GIEC (2021). Changements climatiques : les éléments scientifiques. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge University Press, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

⁶ Le nombre de catastrophes liées au climat et à la météorologie a été multiplié par cinq en 50 ans, mais les alertes précoces sauvent des vies. Rapport OMM 2021, <https://news.un.org/fr/story/2021/09/1102862>.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Pour atteindre l'objectif de 1,5°C d'ici 2030, mettre immédiatement fin à tout nouveau soutien aux combustibles fossiles au niveau national, y compris le charbon, le pétrole et le gaz, et orienter les financements vers la production et la consommation à 100% de sources d'énergies renouvelables.
- Mettre fin à tout nouveau soutien public aux combustibles fossiles à l'étranger ; revoir et éliminer progressivement tout soutien existant aux investissements dans les combustibles fossiles d'ici à la fin de 2021. Ceci doit inclure les investissements dans les combustibles fossiles via des intermédiaires financiers.
- Définir un système de mesure indépendant et plus significatif pour évaluer et rendre compte des effets des investissements sur l'accès à l'énergie et la réduction de la pauvreté, en prenant notamment en considération les voies de transition vers des modes de cuisson utilisant de l'électricité propre et des énergies renouvelables.

5. FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

La prochaine conférence des parties (COP26) et les sessions de négociation qui la précéderont devront accoucher de plusieurs décisions à long terme concernant le financement international de l'action climatique, autrement dit le soutien financier apporté par les pays riches aux pays en développement pour leurs actions respectives en faveur du climat. Les pays riches devront non seulement montrer comment ils comptent combler l'écart par rapport à l'objectif de 100 milliards de dollars en 2020, mais aussi définir leur nouvel engagement pour la période 2021-2025 et entamer le processus de définition d'un nouvel objectif d'appui à long terme après 2025. Poussées par l'urgence des plans d'intervention liés à la COVID-19, les parties devront renforcer leur travail d'alignement de l'ensemble des flux financiers en vue de parvenir à de faibles émissions de gaz à effet de serre et à un développement résilient aux changements climatiques (Accord de Paris, art. 2.1c) sans oublier de prendre en compte l'évolution d'une crise massive de la dette. Enfin, et c'est là un point important, la question du soutien financier pour les pertes et préjudices reste d'actualité tout comme celle de l'équilibre entre l'appui à l'atténuation et l'appui à l'adaptation.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Les pays développés doivent démontrer qu'ils sont en train de combler le reliquat de l'écart financier le plus rapidement que possible afin de porter leur contribution jusqu'en 2025 au-delà de 100 milliards de dollars, en veillant en particulier à allouer

50% au moins des flux financiers à l'adaptation et à augmenter la part des pays moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID).

- Afin d'améliorer la transparence des flux de financement de l'action climatique, les pays développés devraient utiliser les dispositions du format tabulaire commun pour inclure la notification de l'équivalent d'une subvention, la notification du financement de l'action climatique mobilisé au niveau de l'activité tout en excluant les instruments non concessionnels et les efforts de soutien, afin de rendre compte de l'appui fourni, de l'appui reçu ainsi que de l'appui dont ont besoin les pays en développement.
- Aligner l'ensemble des flux financiers sur les objectifs climatiques. Des progrès importants ont été réalisés pour aligner l'ensemble des flux financiers sur l'objectif de l'Accord de Paris (art. 2.1c), y compris en indiquant les trajectoires suivies pour mettre fin au financement des combustibles fossiles et pour instaurer des politiques fiscales visant à accélérer la mise en œuvre de plans de transition équitables.
- La définition de l'objectif de financement pour l'après-2025 doit se fonder sur les évaluations mondiales existantes des besoins financiers de l'action climatique. Il faut inviter les parties et les observateurs à faire des soumissions sur la portée et le format de l'objectif de financement à long terme, en incluant des sous-objectifs quantitatifs pour l'adaptation, le financement des pertes et préjudices et les financements sous forme de subventions.
- Le Fonds vert pour le climat devrait ouvrir un accès direct au financement des actions climatiques pour des projets à petite échelle d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique, au niveau des communautés de base, où cela est le plus nécessaire.⁷

6. MARCHÉS DU CARBONE

Pour l'heure, les objectifs d'atténuation affichent des niveaux d'ambition très faibles à l'échelle mondiale ; faute de définir comme il se doit la question des marchés du carbone dans l'article 6, l'accord autour de la mise en place de tels mécanismes régis par le marché pourrait vider les progrès de l'Accord de Paris de leur sens. Ces marchés permettent aux gouvernements d'acheter, de vendre et de transférer des émissions vers et à partir d'autres pays, tout en atteignant indirectement leurs objectifs de réduction des émissions à long terme sans aucune limitation des transactions. Autoriser cette pratique risque d'accroître la charge de l'adaptation aux effets climatiques dangereux, en particulier pour de nombreux pays en développement, et donc d'entraîner des pertes et des préjudices supplémentaires.

⁷ Pour plus de détails, voyez CIDSE (2021). Améliorer l'accès limité de la société civile au Fonds vert pour le climat, <https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2021/06/FR-CIDSE-Climate-finance-study.pdf>.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Exclure le foncier de l'article 6. Il est crucial que le secteur foncier soit exclu des mécanismes de marché (art. 6.2, 6.4) au titre de l'Accord de Paris car son intégration menace à la fois la réalisation des objectifs climatiques et le respect des droits humains.
- Établir de solides mesures de sauvegarde pour garantir le respect des droits humains. Les activités régies par l'article 6 doivent respecter, promouvoir et prendre en compte les droits humains et ne pas répéter les erreurs du passé (art. 6.2, 6.4, 6.8). Il est donc crucial d'adopter de solides garanties sociales et environnementales fondées sur les droits et de veiller à ce que non seulement les projets ne nuisent ni aux personnes ni à l'environnement, mais garantissent la dignité humaine pour tous.
- On parviendra à de solides mesures de sauvegarde en mettant la participation de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones, surtout des femmes, au cœur de la conception et de la mise en œuvre des projets et en respectant le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé.
- Instaurer un mécanisme de réclamation régi par un organisme indépendant afin de veiller au respect des droits des communautés locales et des peuples autochtones, pour que les personnes concernées par les activités visées à l'article 6 disposent d'un moyen officiel pour faire valoir leurs préoccupations et obtenir réparation des préjudices subis.
- Établir le ou les organe(s) de surveillance de l'article 6 en fonction de principes de gouvernance stricts, dont la transparence et la redevabilité. Ses (Leurs) membres doivent être exempts de tout conflit d'intérêts et associer les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les groupes de la société civile.
- Mettre en place un système de comptabilité et de déclaration solide et transparent qui garantira l'exactitude des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) comptabilisées au niveau national et empêchera tout type de double comptage afin de garantir des réductions d'émissions ambitieuses et l'intégrité environnementale de l'Accord de Paris.

7. CLIMAT ET AGRICULTURE

Une refonte des systèmes agricoles et alimentaires est nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme de 1,5°C et contribuer à la pleine réalisation du droit à l'alimentation. L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) arrivant à son terme, une décision de la COP est attendue lors de la COP26.

La CIDSE est intimement convaincue que l'agroécologie et ses principes – lorsqu'ils sont fermement ancrés dans la souveraineté alimentaire et la justice climatique – sont le bon moyen de s'éloigner d'un modèle qui menace la production agricole et la

sécurité alimentaire actuelles et futures (pertes de biodiversité, dégradation et érosion des sols). Avec Climate Action Network (CAN) Agriculture, nous espérons que la COP26 prendra une décision, à savoir :

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Inclure des lignes directrices judicieuses pour guider l'action climatique dans le domaine agricole, sur la base des conclusions du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le changement climatique et les terres émergées. Ces lignes pourraient orienter les contributions déterminées au niveau national et le financement de l'action climatique.
- Identifier un futur thème de discussion parmi des sujets comme l'agroécologie et le genre (par exemple, les résultats seraient traduits en recommandations supplémentaires pour les futurs ateliers).

8. GÉO-INGÉNIERIE ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Le recours à des solutions fondées sur la nature a le vent en poupe dans la politique climatique mondiale en raison de la pression croissante pour que soit comblé le déficit d'émissions résultant d'une inaction prolongée face aux changements climatiques. On perçoit généralement ces solutions comme le moyen de se servir ou de travailler avec la nature pour répondre aux problèmes d'adaptation, d'atténuation et de développement durable. Bien que les solutions fondées sur la nature apparaissent théoriquement prometteuses pour atteindre l'objectif de 1,5°C, l'ambiguïté de leur définition peut être source de confusion, ouvrir la porte à des détournements et à des abus par des intérêts particuliers, et compromettre l'efficacité des efforts politiques.⁸ Cette confusion précaire masque une tendance croissante à investir massivement dans les technologies à émissions négatives (NET), sur la base de fausses hypothèses de croissance et de l'illusion qu'il existe encore un budget plus important permettant de différer les actions nécessaires, ce qui n'est ni réaliste ni souhaitable.⁹ C'est également révélateur de la façon dont les systèmes économiques modernes et à structure précaire sont paramétrés pour obtenir des rendements financiers. Nous soutenons que des transitions urgentes dans nos systèmes alimentaires et énergétiques, soutenues par des changements profonds dans nos modes de vie et nos systèmes, peuvent contribuer de manière significative à maintenir le réchauffement en dessous de 1,5°C par rapport aux températures mondiales moyennes préindustrielles, sans avoir à recourir à des technologies à émissions négatives risquées et non prouvées ou à la géoingénierie / la bioénergie avec capture et stockage de dioxyde de carbone (BECCS).

⁸ Voyez CLARA responds to 'net zero', <https://www.clara.earth/netzero>.

⁹ Pour plus de détails, voyez CIDSE. (2018). The Climate Urgency: Setting Sail For A New Paradigm, <https://www.cidse.org/2018/09/19/the-climate-urgency-setting-sail-for-a-new-paradigm/> et CLARA (2018). Missing Pathways To 1.5°C, <https://www.cidse.org/2018/10/15/report-missing-pathways-to-1-5-c-2/>.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Renforcer les objectifs et les actions de réduction des émissions conformément à l'objectif ambitieux de 2030 et arriver à des émissions nulles d'ici 2040.
- Mettre immédiatement fin à toute utilisation de combustibles fossiles et à tout nouvel investissement dans ce domaine, pour passer à 100 % de sources d'énergie renouvelables afin d'atteindre l'objectif de 1,5°C d'ici 2030 sans passer par des solutions de géo-ingénierie telles que la bioénergie avec capture et stockage du dioxyde de carbone (BECCS).
- Investir massivement dans des financements qui promeuvent des solutions décentralisées, abordables et équitables, telles que l'agroécologie.
- Restaurer rapidement les écosystèmes et mettre en place des politiques et des mesures plus strictes pour prévenir la déforestation et la dégradation, le défrichement et l'assèchement des tourbières, tout en donnant la priorité aux personnes plutôt qu'aux marchés, au travers d'une implication totale et du consentement des peuples autochtones et des communautés locales, et en adoptant une approche respectueuse de l'égalité des sexes conformément au Plan d'action pour l'égalité des sexes.

8. LE RÈGLEMENT DE PARIS

Conscientes que le changement climatique est une préoccupation commune à l'humanité, les parties devraient, dans leur action climatique, respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations respectives en matière de droits humains, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité et du droit au développement, ainsi que de l'égalité des sexes, de l'émancipation des femmes et de l'équité intergénérationnelle. Il y a atteinte aux droits humains lorsque des institutions financières et des entreprises porteuses de projets font passer le profit avant les droits et le consentement des communautés, en raison de politiques inadéquates ou de l'incapacité à mettre en œuvre des politiques correctes. Un règlement qui ne prendrait pas en compte les droits

humains ne saurait dès lors fournir des lignes directrices garantissant une mise en œuvre équitable et efficace de l'accord-cadre de Paris au travers de solides processus de suivi et de reddition de comptes. Tous les projets d'atténuation et d'adaptation ainsi que ceux liés aux pertes et préjudices doivent respecter les droits humains, les écosystèmes et les sites sacrés.

» DEMANDES SPÉCIFIQUES À TOUS LES GOUVERNEMENTS

- Inscrire les notions de droits humains et du droit à un consentement préalable, libre et éclairé (OIT 169) dans le Règlement de Paris ainsi que dans d'autres processus connexes de l'ONU tels que le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices.
- Veiller à la mise en place d'un solide mécanisme de réclamation auquel les communautés peuvent accéder lorsque leurs droits sont bafoués. Ce mécanisme doit offrir un véritable recours et rendre justice aux communautés victimes d'abus.
- Le champ d'application des CDN doit refléter la nature globale de l'Accord de Paris et inclure des informations relatives non seulement à l'ampleur des actions, mais aussi aux modalités par lesquelles les gouvernements garantissent que ces actions promeuvent et respectent les droits humains.
- En profitant de synergies avec les obligations de rapport existantes, le cadre de transparence devrait s'assurer que les gouvernements fournissent à l'avance des informations expliquant en quoi leurs politiques climatiques contribuent à la promotion des droits humains et du développement durable. Des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques nationales liées à la CDN ainsi qu'une évaluation des effets/impacts de ces dernières devraient par ailleurs être fournies afin de permettre un suivi cohérent de la mise en œuvre des CDN.
- L'évaluation périodique de l'ambition collective au travers du bilan mondial (GST) devrait analyser le niveau de l'action et du soutien climatiques à l'aune des obligations en matière de droits humains. Elle devrait également évaluer en quoi les réponses climatiques ont contribué à la cohérence des politiques et à la promotion des droits et principes réaffirmés dans l'Accord de Paris.



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CIDSE et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.

Cette note politique a été préparée par le groupe de travail Climat et Énergie de la CIDSE, qui se compose des organisations membres suivantes : CAFOD (Angleterre et Pays de Galles), CCFD-Terre Solidaire (France), Fastenopfer / Action de Carême (Suisse), KOO (Autriche), Maryknoll Office for Global Concerns (USA), MISEREOR (Allemagne) et SCIAF (Écosse)

Cette note est disponible en anglais, en français et en espagnol sur notre site : www.cidse.org

La CIDSE est une famille internationale d'organisations catholiques. Nous œuvrons pour la justice sociale et nous nous employons à exploiter la puissance de la solidarité mondiale et à susciter un changement transformationnel pour mettre un terme à la pauvreté et aux inégalités. Pour ce faire, nous remettons en cause les injustices et les inégalités du système de même que la destruction de la nature. Nous croyons en un monde où chaque être humain est en droit de vivre dignement.

CONTACT:

Lydia Machaka, Responsable justice climatique et énergie – [machaka\(at\)cidse.org](mailto:machaka(at)cidse.org)
CIDSE – Rue Stévin 16, B-1000 Bruxelles – T: +32 2 230 77 22 – www.cidse.org